



**HAL**  
open science

## Le pour et le contre. Galiani, la diplomatie et le commerce des blés

Arnault Skornicki

► **To cite this version:**

Arnault Skornicki. Le pour et le contre. Galiani, la diplomatie et le commerce des blés. C. Carnino, A. Tiran (dir.), Economie et politique chez Ferdinando Galiani, Paris, Honoré Champion, 2018, p. 319-340, Honoré Champion, 2018. halshs-01956653

**HAL Id: halshs-01956653**

**<https://shs.hal.science/halshs-01956653>**

Submitted on 30 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Le pour et le contre. Galiani, la diplomatie et le commerce des blés

« Il y a quelque subalterne à Naples qui méritent d'être observé, entre autres l'abbé Galiani, qui aspire à jouer un rôle et croit se faire un mérite en s'opposant de tout son petit pouvoir à ce qui intéresse la France. »<sup>1</sup>

La plupart des études sur l'abbé Galiani, et particulièrement sur ses *Dialogues sur le commerce des blés* et sa période parisienne, oscillent entre trois grands pôles : l'histoire littéraire<sup>2</sup>, l'histoire de la pensée économique<sup>3</sup>; et l'histoire culturelle des Lumières et des sociabilités<sup>4</sup>. Ces études fondamentales ont ainsi éclairé les liens intellectuels de Galiani avec les écrivains et philosophes (en particulier Diderot et Grimm), le contenu théorique de sa pensée économique, et son inscription dans les cercles mondains de la capitale française. Cependant, une dimension d'importance semble négligée : l'activité diplomatique de l'abbé, qui ne peut être traitée séparément du reste. En effet, non seulement la « république des lettres » était encastrée dans le jeu du pouvoir, mais Ferdinando Galiani avait pour propriété sociale éminente d'être le chargé d'affaire du Royaume des Deux-Siciles, chargé d'informer le gouvernement de son royaume sur le cours des négociations du *Pacte de Famille*. Sa présence assidue dans les salons parisiens ne témoigne pas seulement de son goût pour la bonne compagnie et la conversation mondaine, mais de son professionnalisme : hors Versailles, nul espace plus propice, en effet, à la fréquentation des grands<sup>5</sup>.

Si le terme *diplomate* apparaît tardivement, sous la Révolution semble-t-il, pour désigner le métier de représentant d'une puissance étrangère, la réalité professionnelle lui est antérieure<sup>6</sup>. Le terme d'*ambassadeur*, en revanche, était d'usage courant, et l'image du *parfait ambassadeur*, une figure classique de la sociabilité des Lumières, du négociateur dont l'habileté relèverait moins de la ruse machiavélique que de l'art de pacifier, sans sacrifier aux intérêts de la nation que l'on sert ; dont le commerce adoucirait les relations de puissance souveraine à puissance souveraine ; dont l'action civiliserait les rapports de force entre États, en l'absence d'une quelconque autorité supra-étatique. Pour se conformer à cette

---

<sup>1</sup> « Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Baron de Talleyrand-Périgord (1785) », dans REINACH, Joseph, *Recueil des Instructions données aux ambassadeurs et ministres de France*, Paris, Félix Alcan, 1893, Vol. 10, p. 123. Le baron de Talleyrand était l'oncle du célèbre prince de Talleyrand.

<sup>2</sup> DIECKMANN, Herbert, « Diderot et Galiani », *Atti del Convegno Italo-Francese sul tema Ferdinando Galiani*, Accademia Nazionale dei Lincei, Roma, 1975, p. 309-331 ; DAVISON, Rosena, *Diderot et Galiani : Étude d'une amitié philosophique*, Oxford, Studies On Voltaire and The Eighteenth Century, 1985 ; STEEGMULLER, Francis, *A Woman, A Man, And Two Kingdoms: The Story of Madame d'Épinay and the Abbé Galiani*, New York, Alfred A. Knopf Inc., 1991 ; KOCH, Philip, « The genesis of Galiani's *Dialogue sur le Commerce des blés* », *French Studies*, vol. XV, 1961, p. 314-323.

<sup>3</sup> FACCARELLO, Gilbert, « Galiani, Necker and Turgot. A debate on economic reform and policy in 18<sup>th</sup> Century France », dans Faccarello, G. (dir.), *Studies in the history of French political economy. From Bodin to Walras*, New York, Routledge, 1998, p. 120-195. KLOTZ, Gérard, « La question des blés en France au dix-huitième siècle : Galiani, critique des physiocrates », *Il Pensiero economico Italiano*, n° 2, 2000, p. 147-183 ; LARRERE, Catherine, *L'invention de l'économie au XVIII<sup>e</sup> siècle. Du droit naturel à la physiocratie*, Paris, PUF, 1992, p. 249-268.

<sup>4</sup> Notamment : GOODMAN, Dena, *The Republic of Letters. A Cultural History of the French Enlightenment*, Ithaca and London, Cornell University Press, 1994, chap. 5 ; VENTURI, Franco, *L'Europe des Lumières. Recherches sur le 18<sup>e</sup> Siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1971, chap. 9.

<sup>5</sup> LILTI, Antoine, *Le monde des salons. Sociabilité et mondanité à Paris*, Paris, Fayard, 2005.

<sup>6</sup> BELY, Lucien, *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2007, p. 644-645.

représentation, les diplomates européens avaient donc intérêt à s'insérer dans les institutions culturelles et dans les cercles de la sociabilité mondaine<sup>7</sup>. Le capital symbolique du diplomate tenait à sa maîtrise des codes culturels aristocratiques dominants. On sait à quel point Galiani excella dans cet exercice.

Cet article, cependant, ne traite pas de l'action diplomatique de l'abbé pour elle-même. Il tente d'éclairer un mystère toujours pendant sur *son évolution théorique et politique* : comment se fait-il que, après avoir approuvé avec constance pendant des années l'édit de 1764 qui autorisa, dans certaines limites, la libre exportation des blés, il renversa à peu près entièrement sa position au point de passer armes et bagages au camp adverse ? Répondre à cette question permettrait de mieux comprendre la genèse des *Dialogues*. Sans prétendre traiter l'ensemble des aspects qui permettraient de donner une réponse entièrement satisfaisante, j'insisterai, dans les limites de cet article, sur cette dimension politique spécifique des choix théoriques de Galiani, en reconsidérant son « retournement » sur l'édit de 1764 à la lumière de son implication dans le jeu géopolitique de son temps.

## **Galiani dans la diplomatie napolitaine**

### **Lumières, politique et machiavélisme**

Une vision longtemps dominante faisait de l'Italie une aire déclinante et stagnante depuis la Renaissance, son morcellement la rendant les cités vulnérables aux grandes puissances monarchiques et impériales. Reléguée à la « périphérie » de l'histoire européenne, l'Italie serait devenue l'observatrice impuissante et morcelée des arrangements internationaux décidés par les grandes puissances, sous la coupe du système impérial espagnol.

Ces vues ont depuis été relativisées par l'historiographie : les États italiens n'étaient pas tous des entités misérables ou minuscules. Ainsi le Royaume des Deux-Siciles comptait environ quatre millions d'habitants et était polarisée par une capitale politique et culturelle non négligeable : Naples. La subordination du royaume envers Madrid n'était pas non plus totale : elle comportait sa part de transaction, avec des convergences d'intérêts et des marges de négociation<sup>8</sup>. Il était, par exemple, possible de jouer de la concurrence entre les Bourbons et les Habsbourg, en redonnant à ces derniers un rôle politique de premier plan par le mariage princier avec Marie-Caroline d'Autriche. Sous l'autorité du ministre-régent Bernardo Tanucci, les liens avec l'Espagne restèrent marqués à la fois par l'allégeance au roi Charles, et par des tentatives de s'en affranchir partiellement : si l'ambassadeur officiel de Naples à Paris était un Castillan, le comte de Cantillana, le véritable représentant des intérêts napolitains était le chargé d'affaires Ferdinando Galiani lui-même, ce qui indiquait qu'il existait une marge de manœuvre pour une action diplomatique spécifiquement napolitaine<sup>9</sup>.

Cependant, le Royaume des Deux-Siciles, de création récente (ratifiée en 1738 par le Traité de Vienne qui met fin à la guerre de Succession de Pologne), restait une puissance de troisième rang, et devait trouver sa place et sa stabilité dans un ordre international toujours réglé par l'équilibre européen, mais troublé par l'émergence de nouveaux acteurs et enjeux

<sup>7</sup> *Ibidem*, chap. XXIX : « Le parfait ambassadeur, modèle social des Lumières », p. 603-619.

<sup>8</sup> FRIGO, Daniela « Introduction », dans FRIGO, Daniela, *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy. The Structure of Diplomatic Practice, 1450-1800*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, p. 1-24.

<sup>9</sup> Ainsi cette recommandation de l'ambassadeur de France à Naples à l'adresse de Choiseul : « M. Le marquis de Tanucci m'a chargé de vous marquer expressément, Monseigneur, que, quoique M. le comte de Cantillana soit de retour à Paris pour reprendre les fonctions de son ministère auprès du Roi, il vous suppliait de vouloir bien accorder toujours les mêmes bontés à M. l'abbé Galiani, et le regarder comme secrétaire du Roi des Deux-Siciles », Dépêche de M. de la Houze au duc de Choiseul, Naples, 27 septembre 1760, cité par MAUGRAS, Gaston et PEREY, Lucien, *L'abbé F. Galiani. Correspondance*, Paris, C. Lévy, 1881, t. 1, p. xxxviii-xxxix.

(Russie, Prusse, Empire Ottoman, l'impérialisme britannique). C'est pourquoi la diplomatie jouait un rôle prédominant dans la politique intérieure napolitaine : et il est probable que le caractère fragile, labile, réversible des relations internationales soit pour quelque chose dans l'approche galianienne de la politique et de l'économie.

En suivant John Robertson, cette position dominée du royaume des Deux-Siciles a été en quelque sorte compensée par un remarquable dynamisme culturel<sup>10</sup>. Naples, l'un des principaux centres des Lumières européennes (notamment en économie politique), fut aussi un laboratoire des « réformateurs » : les *Settecento riformatore*, pour reprendre l'expression de Franco Venturi, emmenés par le principal ministre Tanucci. L'évolution de la diplomatie napolitaine est à relier avec les transformations d'une société en passe de devenir une nation : une fraction des élites dirigeantes s'éprit du langage du patriotisme, souhaitant créer pour Naples sa propre voie de développement, notamment sur le plan économique (en misant sur le commerce maritime). Une autre, plus proche du Clergé et de Rome, travailla à la chute de Tanucci. Ce dernier était tout à la fois monarchiste et très distancié à l'égard des valeurs aristocratiques traditionnelles, comme en témoigne sa politique réformatrice. Comme Antonio Genovesi ou Gaetano Filangieri, Galiani s'inscrit dans cette nébuleuse réformatrice, cette entreprise de transformation du jeune royaume en *monarchie administrative éclairée*. Cependant, une différence subsiste avec Tanucci : pour lui comme pour d'autres diplomates napolitains (tel Caracciolo), il convenait de se déprendre de l'emprise espagnole et de faire de Naples autre chose qu'une quasi-colonie<sup>11</sup>. Son action diplomatique en France doit aussi se comprendre sous ce rapport : sans aller jusqu'à soutenir que Galiani est un « patriote », car lui-même se situe dans une filiation du machiavélisme libertin, mêlant scepticisme et amoralisme, comme en témoignent ses fréquentes déclarations en faveur de l'absolutisme et des inégalités de rang et de fortune.

Sur le plan politique, l'abbé reprend le flambeau d'une certaine *philosophie de la raison d'État*, qui a connu de grands développements en terre italienne depuis la Renaissance : cette tradition s'avère nettement distincte de la rhétorique patriotique républicaine du temps (vertu, bien public, bienfaisance)<sup>12</sup>. C'est ce qui le fait pencher en faveur du gouvernement monarchique, car il faut bien dresser les hommes, « animal absurde », et contenir le peuple, composer les passions avec la raison, l'ordre avec le désordre<sup>13</sup> ; et c'est qui le fera considérer le commerce du blé comme relevant de la *raison d'État* et de la *police*, et non des simples particuliers<sup>14</sup>. Mais ce cynisme affiché et un peu théâtral est sans doute ce qui l'a rendu suspect à nombre de commentateurs<sup>15</sup>. L'accusation court au moins depuis le bon mot de Marmontel (Galiani, ce petit Arlequin flanqué d'une tête de Machiavel) ; et il est amusant de

---

<sup>10</sup> ROBERTSON, John, *The Case for Enlightenment. Scotland and Naples 1680–1760*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

<sup>11</sup> Dans ces derniers paragraphes, je m'appuie ici sur MAIORINI, Maria Grazia, « Neapolitan Diplomacy in the Eighteenth Century : Policy and the Diplomatic Apparatus », dans FRIGO, Daniela, *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy*, op. cit., p. 177-178.

<sup>12</sup> Sur son libertinage érudit, voir AMODIO, Paolo, *Il disincanto della ragione e l'assolutezza del bonheur. Studio sull'abate Galiani Autore*, Napoli, Guida, 1997, chap. 2. Sur son économie politique de la raison d'État, voir SKORNICKI, Arnault, *L'Économiste, la cour et la patrie. L'économie politique dans la France des lumières*, Paris, CNRS Éditions, 2011, p. 313-325. Voir aussi STAPELBROEK, Koen, « Preserving the Neapolitan state: Genovesi and Ferdinando Galiani on commercial society and planning economic growth », *History of European Ideas*, vol. 32, n°4, 2006, p. 428-429.

<sup>13</sup> Voir la petite « éthique » *more geomotrico* qu'il expose à Diderot dans une lettre d'août 1776, dans GALIANI, Ferdinando, *Opere di Ferdinando Galiani (T. 6. Illuministi Italiani)*, Milano/Napoli, Riccardo Ricciardi Editore, 1975, vol. 46, p. 1127-1128.

<sup>14</sup> Le blé constitue « [...] le premier soin de l'ordre civil des sociétés, et sous ce point de vue il appartient à la raison d'État » ; GALIANI, Ferdinando, *Dialogue sur le Commerce des Blés*, Paris, Fayard, 1984 (1770), p. 34.

<sup>15</sup> Venturi en premier lieu, mais aussi AJELLO, Raffaele, « I filosofi e la regina », *Rivista Storica Italiana*, n° 2, 1991, p. 398-454, 657-738.

constater que, comme par ricochet, Choiseul accuse son maître, Tanucci, d'avoir épousé « les principes machiavélistes »<sup>16</sup>. Ce qu'il paraît nécessaire de retenir avant tout, c'est l'insensibilité absolue de Galiani au principe de solidarité bourbonnienne inhérent au Pacte de Famille : la logique de la raison d'État entre ici en tension avec la logique dynastique.

### **Galiani, Choiseul et le Pacte de Famille**

La France et l'Espagne étaient liées depuis 1761 par un « Pacte de Famille » entre Bourbons, alliance défensive et offensive qui les obligeait à une solidarité en cas de conflit. Choiseul l'avait conçu comme un véritable système politique susceptible de refonder l'ordre européen et de préparer la revanche contre la Grande-Bretagne à la suite de la guerre de Sept Ans<sup>17</sup>. Outre l'Espagne, le royaume de Naples et le duché de Parme étaient invités à s'y associer (Article 3), mais l'un comme l'autre se révélèrent vite réticents. Pour Choiseul, c'était une tentative d'imposer le libre-échange à l'Espagne, quand Charles III misait sur un développement économique en protégeant l'industrie nationale par de lourds droits à l'importation. Ainsi « Le Pacte de Famille, signé pour resserrer l'accord entre les deux nations, devint l'occasion même des conflits commerciaux des deux nations. »<sup>18</sup>. On rappellera que Gournay lui-même était également favorable, dès 1747, à une alliance avec l'Espagne pour contrecarrer les ambitions britanniques sur les mers, tant il était vrai que l'Espagne constituait un débouché au commerce extérieur, et susceptible de devenir un atout en cas de guerre maritime contre l'Angleterre (ce sera la guerre de Sept Ans)<sup>19</sup>.

Choiseul souhaitait utiliser ce Pacte pour orienter la politique étrangère de l'Espagne dans le sens des intérêts de la Couronne de France, dont la position se trouvait nettement affaiblie depuis la défaite. Cependant, Charles III ne se révéla pas un allié docile<sup>20</sup>. Si les liens du sang signifièrent quelque chose en matière diplomatique, ils apparurent bien plus forts entre Madrid, Naples et Parme, qu'avec le lointain cousin de Versailles. J'incline même à penser que le roi d'Espagne s'est servi de Naples pour freiner les ambitions françaises tout en tirant le meilleur du Pacte de Famille au bénéfice de son empire colonial fragilisé par la menace britannique<sup>21</sup>. J'en veux pour preuve que Sa Majesté Très Catholique laissa en vérité toute latitude à Tanucci, le régent du Royaume et l'ancien Ministre de Charles du temps de son règne à Naples, pour contrarier les ambitions françaises, notamment économiques. Il

---

<sup>16</sup> « Il me paraît que c'est dans le prince de Machiavel que ce ministre a puisé la morale, et elle est certainement destructrice de la bonne foi, et de toute confiance, vous avez fait très prudemment de ne pas relever l'absurdité et l'indécence des propos qu'il vous a tenus à ce sujet, et des soupçons injustes qu'il vous a témoignés sur notre fidélité à nos engagements. Il est en effet trop fastidieux d'avoir affaire avec des hommes en qui l'on ne trouve qu'artifice et dissimulation [...]», Archives du ministère des Affaires étrangères (désormais AE), Correspondance Politique (désormais CP), Naples 89, f. 56, au Vte de Choiseul, à Versailles, 14 février 1769.

<sup>17</sup> OZANAM, Didier, « Les origines du troisième pacte de famille », *Revue d'histoire diplomatique*, n°4, 1961, p. 307-340. Revanche et guerre anglo-bourbonnienne, cependant, qu'il ne cessa de différer non sans un certain réalisme.

<sup>18</sup> BLART, Lucien, *Les rapports de la France et de l'Espagne après le pacte de famille jusqu'à la fin du ministère du duc de Choiseul*, Paris, Librairie Félix Alcan, 1915, p. 48

<sup>19</sup> « Les deux Couronnes ont donc un intérêt égal de s'aider mutuellement non seulement par le secours de leurs armes, mais encore en favorisant le Commerce respectif de leurs Sujets. [...] On voit donc jusqu'à quel point il est important aux Cours de se concerter entre Elles et de se réunir pour protéger et augmenter le Commerce de leur sujets. ». VINCENT DE GOURNAY, Jacques, « Mémoire » (sans titre), Archives municipales de Saint-Brieuc, Fonds Gournay, Ms 82, p. 1-2.

<sup>20</sup> BLART, Lucien, *Les rapports de la France et de l'Espagne...*, *op. cit.*, p. 19-23, 44-46.

<sup>21</sup> CORTEZO, Maria Victoria Lopez-Cordon, « Pacte de famille ou intérêts d'État? La Monarchie française et la diplomatie espagnole du XVIII<sup>e</sup> siècle », *La présence des Bourbons en Europe, XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle*, éd. L. Bély, Paris, PUF, 2003, p. 192-193. Voir également KAISER, Thomas E., « Breaking Family Ties: The Pacte de Famille and the End of Dynasticism in French Foreign Policy, 1761-1793 », communication délivrée à la Society for French Historical Studies Meeting, 2010 (je remercie vivement l'auteur de m'en avoir transmis le texte).

s'agit d'une politique délibérée<sup>22</sup> : non pour détruire l'alliance avec la France (jugée vitale pour faire contrepoids à l'Angleterre après la guerre de Sept Ans), mais pour *rééquilibrer* cette alliance, car la France y pesait d'un poids énorme. Ainsi l'affaire des blés de Marseille (un grave impayé concernant une grosse livraison de grains à Naples) empoisonna durablement les relations entre Naples et la France, devint même une quasi-affaire d'État, et qui occupa Galiani<sup>23</sup>.

Choiseul, derrière la rhétorique familialiste des dépêches officielles, voyait d'abord dans cette alliance une opportunité pour ouvrir le marché de l'empire espagnol au commerce français, bien plus qu'une alliance militaire, tant il considérait l'Espagne comme une puissance affaiblie. Il s'agissait pour lui d'exploiter tactiquement et économiquement l'Espagne<sup>24</sup>. Charles III, tirant dans l'autre sens, tenta de faire du Pacte un levier pour restaurer la puissance espagnole et relever son prestige extérieur<sup>25</sup>.

Tanucci chargea donc Galiani de défendre les intérêts du royaume napolitain, avec la complicité de la Cour d'Espagne, dans les négociations du Pacte de Famille<sup>26</sup>. Charles III, en effet, ne pressa jamais son obligé napolitain à rejoindre le Pacte ; il laissa même toute latitude à Tanucci pour faire traîner en longueur les négociations<sup>27</sup>. Cependant, après 1763, en raison de remaniements ministériels, la politique espagnole prit une inflexion plus favorable à l'alliance avec la France. Le marquis de Grimaldi, jusqu'ici ambassadeur en France et ami intime de Choiseul, fut appelé aux Affaires Étrangères en remplacement de Richard (ou Ricardo) Wall. Le Comte de Fuentès le remplaça à Versailles : c'était aussi un partisan de l'alliance française. Dès lors le poids de la diplomatie française dans les affaires italiennes s'en trouva augmenté. Tanucci n'en demeura pas moins réticent à rejoindre le Pacte, et resta déterminé à maintenir l'autonomie de la politique étrangère napolitaine. Il craignait en effet qu'un tel accord puisse entraîner son royaume dans des guerres longues et coûteuses, et s'abrita derrière la minorité du roi Ferdinand et la famine de 1763-1764 pour reporter *sine die* la signature du traité (qui n'arriva d'ailleurs jamais)<sup>28</sup>. Côté français, l'exaspération grandit à mesure que ces prétextes devenaient caducs.

L'abbé fut rapidement traité à la cour de France comme le véritable ambassadeur de Naples, bien qu'il n'en possédât pas le titre, en particulier concernant les relations commerciales entre les royaumes français et napolitain. Galiani prenait sa mission très à cœur et envoyait un rapport hebdomadaire à Tanucci, de 1759 à 1769, où il l'informait non

---

<sup>22</sup> RAMBERT, Gaston, « La France et la politique commerciale de l'Espagne au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°6, 1959, p. 269-288.

<sup>23</sup> En 1764, trois maisons de négociants marseillais ont fourni au consul de Naples une provision de blé de 700 000 livres ; le consul leur avait souscrit des lettres de changes sur l'ordre Tanucci. La cour de Naples reçut les blés et renvoya les lettres sans paiement. L'affaire traîna en longueur et deux des maisons y succombèrent (REINACH, *Recueil, op. cit.*, p. 109 ; BLART, Lucien, *Les rapports de la France, op. cit.*, p. 54-56). Voir la lettre fuminante de Choiseul au marquis d'Ossun, du 16 décembre 1764 : « M. de Durfort a ordre de presser la mesure de cet accomodement avec chaleur, et si, dans peu de temps, il en réussit pas à nous faire rendre justice par M. de Tanucci, je vous préviens de la part du roi que Sa Majesté, quoi qu'à regret, prendra les mesures les plus efficaces pour faire rendre justice aux négociants français qui souffrent d'une vexation aussi inouïe » (cité par BLART, Lucien, *op. cit.*, p. 59). Voir le rapport de Galiani, *Istoria vera della controversia de' grani di Marsiglia scritta da persona ben informata, col parere sulla giustizia delle pretensioni delle parti ligitanti* (dans GALIANI, Ferdinando, *Dialogues sur le commerce des bleds*, éd. Fausto Nicolini, Milano/Napoli, Ricardo Ricciardi Editore, 1959, « Appendice Seconda », p. 307-313).

<sup>24</sup> SCOTT, Hamish M., « Choiseul et le Troisième Pacte de Famille », *La présence des Bourbons, op. cit.*, 2003, p. 202-220.

<sup>25</sup> CORTEZO, Maria Victoria Lopez-Cordon, « Pacte de famille ou intérêts d'État? La Monarchie française et la diplomatie espagnole du XVIII<sup>e</sup> siècle », *op. cit.*, p. 204-205.

<sup>26</sup> Galiani expose les grandes lignes dudit pacte, assorties de quelques propositions d'amendement, dans une lettre à Tanucci du 18 octobre 1762, dans GALIANI, Ferdinando, *Opere, op. cit.*, p. 704-709.

<sup>27</sup> BLART, Lucien, *Les rapports de la France et de l'Espagne, op. cit.*, p. 74.

<sup>28</sup> STEEGMULLER, Francis, *A Woman, A Man, and Two Kingdoms, op. cit.*

seulement de l'évolution diplomatique de la France, mais aussi de la vie mondaine et culturelle parisienne. Choiseul en prit acte, et composa avec le petit chargé d'affaires de l'ambassade des Deux-Siciles. Il dissimula son hostilité méprisante sous une affabilité toute diplomatique avec celui qui devint rapidement une figure en vue de la mondanité parisienne. Le duc louera d'autant plus facilement les talents de l'abbé qu'il s'en était débarrassé en le chassant du pays<sup>29</sup>. Il ne cacha cependant pas qu'il n'était pas dupe des manœuvres napolitaines contre son grand projet (le Pacte de Famille). Lors d'un déjeuner avec le ministre et quarante autres personnes à table (en août 1763), le ministre lance tout sourire au chargé d'affaires : « *L'abbé nous sommes brouillés* », ce à quoi il répliqua « *nous nous raccommoderons bientôt* ». C'était le préalable à une discussion plus confidentielle sur le Pacte de Famille, au cours de laquelle Galiani nia l'hostilité de Tanucci aux accords.

Il faut mesurer la distance entre l'affabilité diplomatique affichée et la défiance réelle entre le ministre d'un côté, Galiani et Tanucci de l'autre. Choiseul tenait Galiani pour un méprisable cabotin sans naissance, créature de Tanucci et entièrement dévouée à ce dernier. Il ne varia jamais sur son compte, comme en témoigne sa correspondance diplomatique avec les diplomates en poste à Naples : « L'abbé Galiani n'est qu'un plat bouffon et un petit esprit, que j'ai traité ici beaucoup mieux qu'il ne méritoit, et qui dans l'espérance de faire fortune se livra servilement à la passion de M. de Tanucci contre la France »<sup>30</sup>.

Parallèlement, voici le jugement que Galiani portait sur l'accord franco-espagnol :

« Cette nation applaudit au Pacte de famille. Je ne parle pas seulement du vulgaire qui, voyant luire une espérance de secours dans une guerre malheureuse, doit naturellement se réjouir. Mais je parle également de ceux qui savent et prévoient [...] Il leur plaît de voir assurer les trônes des princes d'Italie français d'origine. J'ajoute à cela que l'enfant don Philippe est ici particulièrement aimé et que Parme est regardée comme une colonie française par tous ceux qui y sont transplantés... ce que j'ai constamment écrit et affirmé est arrivé. Choiseul est et sera toujours ce que j'ai pensé : tout Bourbon et pas autre chose. Ce n'est pas que je croie que les Français deviennent bons au point d'être des frères pour nous : les Français ne sont pas bons ailleurs que chez eux. Que les cabinets soient unis, quel les nations restent ce que Dieu les a faites »<sup>31</sup>

Cela ne signifie certes pas que Galiani ait systématiquement travaillé contre le Pacte, mais il souhaitait préserver au mieux l'intérêt du commerce napolitain. En 1762 il suggère ainsi à Tanucci d'établir un « conservateur du Pacte de Famille », chargé de garantir l'égalité de traitement des marchands napolitains par rapport aux nationaux. Tel n'avait pas été le cas lors de la disette de Naples. Cette forme de justice commerciale internationale, avalisée par le ministre des Affaires étrangères, aurait déchargé le gouvernement, facilité le travail des consuls, et évité d'envenimer les affaires diplomatiques en transformant une affaire engageant des particuliers en contentieux politique<sup>32</sup>.

<sup>29</sup> Voir la lettre du 14 août 1769, dans GALIANI, Ferdinando, ÉPINAY, Louise marquise d', *Correspondance*, Paris, Desjonquères, 1992, vol. 1 p. 63 ; et celle de Gatti à Galiani du 2 ou 3 juin 1769, écrite chez Choiseul même à Chanteloup, dans NICCOLINI, Fausto, *Amici e corrispondenti francesi dell'abate Galiani*, Napoli, Biblioteca del Bollettino dell'Archivio Storico, 1954, p. 70.

<sup>30</sup> AE, CP Naples 86, à Dumas, Versailles, 29 Juillet 1766, f. 288. Et encore : « L'abbé Galliani n'est qu'une Fanfaron qui joue successivement toutes sorte de notes, quelques fois avec une forme d'esprit, et plus souvent avec beaucoup de méchanceté ; ses eloges ou ses critiques ne méritent que beaucoup de mépris, et je suis fort porté à croire que m. de Tanucci apprécie à sa juste valeur les services que ce plat bouffon [n'a cessé] de rendre, et ne l'emploie qu'aux choses pour lesquelles les instrumens dont on se sert, n'ont besoin ni de grandes lumieres ni des vertus mêmes les plus communes. », AE CP Naples 92, lettre à Bérenger, de Versailles, 23 janvier 1770, f. 18.

<sup>31</sup> Galiani à Tanucci, 4 janvier 1762, cité par SOULANGE-BODIN, André, *La diplomatie de Louis XV et le pacte de famille*, Paris Perrin, 1894, p. 165-166.

<sup>32</sup> « Notes au Pacte de Famille », dans GALIANI, Ferdinando, *Opere, op. cit.*, p. 706-707.

Comme diplomate, donc, Galiani s'avéra un allié contrariant et difficile<sup>33</sup>. Sur le plan de la politique intérieure cependant, il approuva chaudement la libéralisation du commerce des grains initiée par Bertin en 1763 et poursuivie par L'Averdy en 1764, et qui avait été soutenue par Choiseul<sup>34</sup>. L'abbé souhaita même l'importer dans son pays, alors victime d'une terrible famine en 1764 (évoqué au début de ses *Dialogues*<sup>35</sup>). Ce qui constituait une base d'accord avec l'homme fort du gouvernement fut joyeusement brisée par Galiani cinq ans plus tard. Plus exactement, il retourna sa position sur la liberté d'*exportation*, grande pomme de discorde dans l'espace politique et intellectuel français du moment. Qu'est-ce qui fut au principe de ce renversement du pour au contre ?

## 2. Les conditions d'un revirement

Il faut préalablement rappeler que Galiani était fort lié aux milieux « libéraux » français : moins avec les physiocrates, certes, qu'avec un économiste comme l'abbé Morellet<sup>36</sup>, qui fut son traducteur et qui se plaça à la pointe du combat en faveur de l'édit de 1764. Ou encore, avec un administrateur éclairé comme Trudaine de Montigny, qui a pris part à la rédaction de l'édit ; c'est ainsi le nom de l'intendant des finances que Galiani proposa à Tanucci comme « conservateur du Pacte de Famille »<sup>37</sup>. En ce sens, le retournement de Galiani apparaît tout à fait homologue à celui de son ami Diderot, qui avait accueilli avec enthousiasme la parution du grand pensum physiocratique de Le Mercier de la Rivière, *L'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques* (1767). Je laisse cependant de côté l'analyse de ce petit « coup » dans la république des lettres contre les Économistes, orchestré avec Diderot, Grimm, Mme d'Épinay, voire le lieutenant de police Sartine, pour me concentrer sur les aspects politico-diplomatiques de l'affaire<sup>38</sup>. Il suffit pour le moment de retracer la série de prises de position de Galiani entre 1764 et 1768.

En 1764, Galiani recommanda à son gouvernement de prendre modèle sur les Français, qui connaissent « cette grande vérité, à savoir que la seule garantie contre les famines est le commerce libre »<sup>39</sup> ; le Conseil de Régence ne le suivra pas, en prenant des mesures d'exception telles que le stockage des grains ou en forçant les marchands à déclarer leur blé<sup>40</sup>.

---

<sup>33</sup> « M. de Tanucci ne cessera jamais de tracasser, et l'abbé Galiani vil instrument des passions de ce ministère, sera toujours un intrigant subalterne qui ne mérite que le plus souverain mépris », écrit Choiseul au chargé d'affaires à Naples (AE, CP Naples 92, le 23 juillet 1770, de Compiègne, f. 233). Voir aussi sa lettre du 23 janvier 1770, *id.*, f. 18.

<sup>34</sup> La déclaration de mai 1763, instaura la liberté de circulation des grains à l'intérieur du territoire. L'édit de 1764, à l'initiative de L'Averdy, accorda une liberté d'exportation limitée des grains et des farines. Voir l'ouvrage classique de KAPLAN, Steven L., *Le Pain, le peuple et le Roi. Les batailles du libéralisme sous Louis XV*, Paris, Perrin, trad. M-A Revellat, 1986 (1976). Ainsi que FELIX, Joël, *Finances et politique au siècle des Lumières. Le ministère L'Averdy, 1763-1768*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1999, not. p. 181-210.

<sup>35</sup> « Naples a souffert bien plus qu'une disette. Une famine des plus cruelles a réduit des milliers de malheureux à brouter l'herbe et à mourir de faim, et l'épidémie a achevé ce que la famine avait commencé », GALIANI, Ferdinando, *Dialogue sur le Commerce des Blés*, *op. cit.*, p. 10.

<sup>36</sup> Qui avait traduit son *Della moneta* (1749).

<sup>37</sup> Il ne sera plus aussi tendre à son endroit huit ans plus tard, voir sa lettre à Baudouin du 20 avril 1770 (dans GALIANI, Ferdinando, *Lettres de l'Abbé Galiani*, Paris, G. Charpentier, éd. E. Asse, 1881, t.1, p. 52).

<sup>38</sup> Des éléments peuvent se trouver dans DAVISON, Rosena, *Diderot et Galiani*, *op. cit.*, et SKORNICKI, Arnault, *L'économiste, la cour et la patrie*, *op. cit.*, p. 313-325.

<sup>39</sup> Lettre à Tanucci du 25 juillet 1764, dans GALIANI, Ferdinando, *Lettres de l'Abbé Galiani*, *op. cit.*, p. 124.

<sup>40</sup> Voir le témoignage du chargé d'affaires de la Houze à Naples, dans son Bulletin du 24 novembre 1763 : « la disette des bleds est devenue bien grande dans cette capitale, malgré les précautions que le Conseil de Regence avoit prise pour son approvisionnement. Il s'est assemblé extraordinairement le 19 de ce mois après avoir pourvu aux mesures nécessaires pour prévenir les desordres qu'une pareille circonstance peut faire naître parmi le



L'abbé défendra le nouveau système *jusqu'en mars 1768* au moins<sup>41</sup>. Dans un rapport envoyé à Tanucci fin 1765 (*Storia dell'avvenuto sugli editti del libero commercio de'grani n Francia promulgati nel 1763 e 1764*)<sup>42</sup>, l'abbé défend, contre tous ses adversaires, les édits de liberté en des termes très proches de Morellet<sup>43</sup> et d'Abeille<sup>44</sup>, allant jusqu'à encourager son gouvernement de mener la même bataille à Naples. À la différence des physiocrates ou de Morellet, cependant, il accuse moins les préjugés et l'ignorance du peuple, car au fond tout le monde sait que la liberté est bénéfique : et il impute bien davantage les difficultés d'application de la nouvelle législation à la cupidité égoïste des marchands et propriétaires<sup>45</sup>.

Il est possible qu'une évolution se fasse sentir à partir de 1766. Lors de son bref retour à Naples en 1765-1766, Galiani fut témoin des terribles conséquences de la grande famine de l'année précédente. Nommé dans la foulée au Conseil de Commerce du royaume de Naples (juin 1766), il rendit visite l'année suivante à son ami et compatriote le marquis Domenico Caracciolo, ambassadeur en titre en Angleterre (novembre-décembre 1767). Il en profita pour s'informer sur la politique économique anglaise et, alarmé par la disette qu'il trouva une fois revenu en France, il en fit part à Tanucci<sup>46</sup>. Plus tard, dans les *Dialogues*, il louera l'heureux équilibre que la nation anglaise aurait su établir entre l'agriculture et l'industrie, tout en se gardant de le donner en modèle pour la France<sup>47</sup>. Il n'en démordit cependant pas entièrement et, dans plusieurs lettres adressées à Tanucci, il réitéra sa position « libertiste » : ainsi, le 7 mars 1768, il s'affirma partisan de « *la sola ed assoluta libertà come unica madre dell'abondanza* »<sup>48</sup>.

Diderot date son volte-face date de novembre 1768<sup>49</sup>. On peut cependant se demander à quel point Galiani change de position. Lui-même minimise son désaccord avec les « exportistes ». À Suard, il prétend ne pas être hostile à la liberté d'exportation, ni être

---

Peuple, il a ordonné qu'un Magistrat partiroit sur le champ pour aller faire une recherche des grains, et qu'il exerceroit une autorité absolue contre tous ceux qui refuseroient de declarer le bled qu'ils ont à vendre. D<sup>n</sup> Gennaro Pallance a été chargé de cette commission ; il sest mis en marche le 20 avec une escorte nombreuse et plusieurs officiers de justice. Ce parti de rigueur a déjà produit d'heureux effets. Il arriva hier ici une grande quantité de toutes espèces de grains » (AE, CP Naples, 83, N°230).

<sup>41</sup> Lettre à Tanucci du 7 mars 1768, citée par Philip Koch, dans GALIANI, Ferdinando, *Dialogues entre M. marquis de Roquemaure, et Ms. le chevalier Zanobi : The autograph manuscript of the Dialogues sur le commerce des bleds*, éd. P. Koch, Frankfurt am Mai, Klostermann, 1968, p. 19-20. Il cite la *Police des Grains* d'Abeille.

<sup>42</sup> Publiée dans l'édition Nicolini des *Dialogues*, voir GALIANI, Ferdinando, *Dialogues sur le commerce des bleds*, op. cit., Appendice III, p. 315-322.

<sup>43</sup> MORELLET, André, *Fragment d'une Lettre sur la police des grains*, Bruxelles / Paris, Chez Musier fils, 1764.

<sup>44</sup> ABEILLE, Louis-Paul, *Réflexions sur la police des grains en France et en Angleterre* (1764), dans *De l'exportation et de l'importation des grains et Premiers opuscules sur le commerce*, éd. E. Depitre, Paris, P. Geuthner, 1911, p. 104-128.

<sup>45</sup> « Da questa storia si conosce che non volersi il libero commerci de' grani o la tratta fissa, perpetua, irrevocabile in forma di dazio doganale – ce è lo stesso che libertà, – non è effetti d'ignoranza o di pregiudizio o di timor panico o di vecchia abitudine; ma è malizia, interesse proprio, mira privata lucro. Tutti conoscono il bene della libertà, ma a chi più essere privilegiato, mentre gli altri sono inceppati, non è bene la libertà commune. Gli esperti, i pratici, i negozianti *sunt caude audiendum*. Bisogna sempre ricordarsi con essi "*Illud Cassianum, cui bono*", etc. [...] non si abbia paura di avvenimenti altrove seguiti, e si sappia che alla fine colla constanza e fermezza questa guerra si vince, giacché si è vinta in Francia, paese che non gode attualmente nè il vantaggio d'una amministrazione vigorosa nel principe, né quello d'una perfetta subordinazione negli inferiori» (GALIANI, Ferdinando, *Dialogues* [éd. Nicolini, 1959], op. cit., p. 321-322. La formule, tirée de Cicéron, *Illud Cassianum, cui bono*, signifie : *À qui l'action a-t-elle dû profiter ?* ».

<sup>46</sup> Lettre à Tanucci, Paris, XXIX, 28 décembre 1767, dans GALIANI, *Opere*, op. cit., p. 950-951.

<sup>47</sup> GALIANI, *Dialogues* [Fayard], op. cit., p. 63-64. Voir GOGGI, Gianluigi « Galiani et l'Angleterre. Sur la genèse des Dialogues sur les blés », *Dix-Huitième siècle*, 1994, p. 295-316.

<sup>48</sup> Cité dans DAVISON, Rosena, *Diderot et Galiani*, op. cit., p. 66.

<sup>49</sup> Lettres de Diderot à Sophie Volland du 12 et 22 novembre 1768 (citées dans GALIANI, Ferdinando, *Dialogues entre M. Marquis de Roquemaure*, op. cit., p. 20-21).

partisan du système traditionnel de prohibition : « qu'est-ce qui a pu donner la berlue à l'abbé [Morellet] au point de croire que j'étais l'ennemi de l'exportation ? »<sup>50</sup>. Six mois plus tard, il insiste encore : « Est-ce que j'ai proposé d'anéantir l'exportation ? Non, en vérité. Je me suis déclaré hautement pour, et je n'y ai mis que de très légères modifications, qui ne doivent servir qu'à la subordonner à la circulation intérieure. [...] L'Édit de 1764 en imagina une, qui n'a servi de rien. Si vous m'accordez cela, qui est ma question avec les économistes fieffés, j'ai gagné tout le reste ; car je défie quiconque d'imaginer un système de limitation meilleur que le mien. »<sup>51</sup>. Plus encore, « J'ai proposé le plus grand allongement du pas que la France pouvait faire en sortant de son système vicieux par rapport aux blés. Les économistes en ont proposé un plus long que la nature des jambes ; ils ont glissé et se sont cassé le nez »<sup>52</sup>.

En effet, si l'on examine le « système » de Galiani, il se démarque davantage du rétablissement de la défense de l'exportation en 1770, que de l'édit de 1764. Ce qu'il préconise est un dispositif d'inspiration britannique, qui lui semblait proche de celui qu'il préconisait<sup>53</sup> : *une échelle mobile des tarifs douaniers en fonction du prix moyen annuel des grains*. Sollicité par le lieutenant de police Sartine en 1770, Galiani précise ses positions dans un mémoire sur le commerce des grains. Il y recommande une politique des subsistances très éloignée du paternalisme autoritaire du Contrôleur général Terray : liberté de concurrence totale à l'intérieur des frontières, « laissez toujours la liberté, toujours la concurrence, et contentez-vous d'exciter l'émulation de vendre au rabais » ; interdiction aux autorités locales d'emmagasiner du blé ; ne jamais fixer le prix du blé ni du pain, « même au milieu de la plus cruelle famine »<sup>54</sup> ; traiter les marchands avec ruse plutôt que par la contrainte. Concernant la liberté d'exportation, Galiani se prononce effectivement en faveur de la limitation, mais pas n'importe laquelle. Il en distingue trois types : la première, qu'il écarte, est *relative aux personnes*, consiste à accorder des permissions à un nombre restreint de particuliers et représente la méthode traditionnelle de la monarchie française ; elle est arbitraire, injuste et provoque des monopoles. La deuxième est *relative à la quantité* : elle est en vigueur à Naples et en Sicile ; Galiani l'écarte également, car elle est impraticable, surtout pour un grand royaume comme la France. La troisième et dernière limitation est *relative aux prix* : Galiani ne l'écarte pas mais constate que, sous la forme d'une limitation fixe telle que l'édit de 1764 l'a mise en place, elle n'a jamais porté ses fruits. Il préconise donc un seuil de variation annuelle, cette mobilité faisant « refluer dans l'intérieur le blé ». Dès lors l'exportation « restera par cet impôt même subordonnée à la circulation intérieure »<sup>55</sup>. L'objectif est autant matériel que psychologique : en faisant paraître du blé partout, même fort cher et en mauvais état, afin de réduire la panique populaire, « l'alarme de la disette cessera, et les prix tomberont de moitié »<sup>56</sup>.

Entre l'édit de liberté et son propre plan, l'écart peut paraître ténu. Pourtant, les adversaires de Galiani (les physiocrates et leurs compagnons de route tel que Morellet) lui répliquèrent avec virulence et abondance. C'est donc que l'abbé avait touché un point sensible : les *exportistes* mettaient l'échec de l'édit sur sa principale imperfection, à savoir l'introduction d'un seuil à l'exportation, qui aurait faussé les anticipations des acteurs économiques. Or l'abbé renforçait et compliquait ce dispositif d'une échelle mobile des tarifs douaniers. Il n'allait pas seulement dans la direction opposée : il remettait en cause, en

<sup>50</sup> Lettre à Suard, Naples, 30 juin 1770, dans MAUGRAS, PEREY, *L'abbé F. Galiani. Correspondance, op. cit.*, t. I, p. 185.

<sup>51</sup> Lettre à Suard, Naples, 15 décembre 1770, *ibid.*, p. 319.

<sup>52</sup> Lettre à Suard, Naples, 15 décembre 1770, *ibid.*, p. 322.

<sup>53</sup> Lettre à Mme d'Épinay 22 juin 1771, dans GALIANI, ÉPINAY, *Correspondance, op. cit.*, vol. 2, p. 133.

<sup>54</sup> GALIANI, « Mémoire à M. de Sartine, Lieutenant général de police » dans ASSE, Eugène, *Lettres de l'Abbé Galiani*, Paris, G. Charpentier, 1881, t. 1, p. 416.

<sup>55</sup> *Ibidem*, p. 419.

<sup>56</sup> *Ibidem*, p. 421.

économiste averti, tout le modèle théorique d'*équilibre économique* de Morellet et des physiocrates qui faisait abstraction du temps et des passions humaines<sup>57</sup>. Rien ne sert de condamner ou de sermonner le peuple quand il panique : il faut au contraire compter la panique dans le calcul de l'administrateur, sans d'ailleurs s'y résoudre. Le monde, écrit-il quelques années plus tard, « [...] n'est pas celui des ouvrages des économistes. Il [*Turgot*] aura vu que les révoltes occasionnées ne sont pas impossibles comme il croyait. Il calculait tout, et n'oubliait que la méchanceté des hommes [...] »<sup>58</sup>. Le véritable économiste doit donc se dégager de l'illusion scolastique qui consiste à confondre la logique des choses avec les choses de la logique : « Ils sont restés trop longtemps au cabinet, et n'ont pas été comme moi jetés dès leurs premières années au beau milieu d'une cour pour y être le jouet de la fortune »<sup>59</sup>. Le véritable économiste doit donc avoir fait l'apprentissage de la politique.

## 1768 : l'année de tous les retournements

Reste à éclairer son renversement de position. Koch donne sa langue au chat concernant le retournement, apparemment subit, de Galiani, outre les disettes à Naples et en France, ce qui éclaire sans expliquer. Davison incrimine l'influence de Grimm, qui s'est toujours montré hostile aux physiocrates, leur préférant Forbonnais. Ces explications paraissent notoirement insuffisantes. Il faut se tourner vers l'année 1768, qui est un peu l'année de tous les retournements. On notera que Galiani a pris soin de situer chacun de ses huit dialogues à la fin de l'année 1768 : ils s'étalent ainsi sur près d'un mois, entre le 16 novembre et le 14 décembre.

Que se passe-t-il au cours de l'année 1768 ? Elle correspond à bien des égards d'un moment critique, qui conjugue plusieurs crises : économique, sociale, politique, aussi bien à Paris qu'à Naples. La mobilité de la conjoncture affecta les rapports de forces et réévalua les calculs et les anticipations des acteurs. Plusieurs signes, en effet, concoururent à présumer concomitamment (à tort ou à raison) un renversement de la politique française sur les grains, et un changement de gouvernement napolitain.

En premier lieu, côté français, la conjoncture économique et sociale atteint un point critique en 1768 : la hausse du prix du blé atteint son pic en novembre et s'accompagne d'une série d'émeutes frumentaires. Choiseul réagit en poussant L'Averdy vers la sortie, au profit de Maynon d'Invault, le beau-frère de Trudaine, qui accédera au Contrôle général en septembre. Cependant ce n'est pas l'unique raison de l'affaiblissement de la position de Choiseul, victime de la loi des séries. D'une part, la disparition de la reine en juin, qui aurait pu apparaître comme une aubaine pour les ennemis du parti dévot et les choiseulistes, se retourna contre lui. En effet, la nouvelle favorite, Mme du Barry, s'avéra la pire ennemie du principal ministre, en l'absence de son ancien soutien à la Cour, Mme de Pompadour (décédée quatre ans auparavant)<sup>60</sup>. D'autre part, la nomination de Maupeou à la Chancellerie, dont il faut noter qu'il est un cousin de Mme d'Épinay, qu'on a parfois décrit comme un allié de Choiseul<sup>61</sup>, et qui s'avéra être le grand rival de ce dernier. Il finira par supplanter le duc en passant alliance avec l'abbé Terray – certes un peu plus tard, à la fin de l'année 1769, lorsque ce dernier sera

---

<sup>57</sup> GALIANI, Ferdinando, *Dialogues* [Fayard], *op. cit.*, not. p. 210-211. Sur la genèse du concept d'équilibre économique au XVIII<sup>e</sup> siècle, voir PERROT, Jean-Claude, *Une Histoire intellectuelle de l'économie politique* (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), Paris, Éditions de l'EHESS, 1992, p. 237-255 ; p. 257-273.

<sup>58</sup> Lettre du 27 mai 1775, dans GALIANI, ÉPINAY, *Correspondance*, *op. cit.*, vol. 4, p. 250.

<sup>59</sup> *Ibidem*, p. 251.

<sup>60</sup> CHOISEUL, Étienne-François de, *Mémoire du duc de Choiseul*, Paris, Mercure de France, « Le Temps Retrouvé », 2005, p. 210-226.

<sup>61</sup> Ainsi SCOTT, Hamish M., « Le duc de Choiseul, la Cour de France et la politique étrangère française 1761-1771 », *Revue d'histoire diplomatique*, vol. 118, n°3, 2003, p. 291, mais qui nuance cette thèse dans le même article (*ibidem*, p. 298-300).

nommé Contrôleur général des finances. Il sera désormais l'homme fort du gouvernement, ce qui n'échappa pas à Galiani<sup>62</sup>.

Côté Napolitain, le jeune Roi, qui a enfin atteint la majorité en 1767, épouse une archiduchesse autrichienne, Marie-Caroline (la sœur de Marie-Antoinette), en 1768, laquelle ne cessera d'avoir barre sur lui et de s'opposer à Tanucci. Cette alliance pouvait également apparaître comme un retour de l'Autrice sur le devant de la scène politique italienne et, par ricochet, laisser espérer à la diplomatie française une inflexion diplomatique favorable du royaume des Deux-Siciles. Autrement dit, ce mariage raviva le vif espoir d'une éviction de Tanucci<sup>63</sup>, que lui-même semblait craindre, notamment à la suite de l'expulsion des Jésuites qui raidit l'opposition du parti dévot<sup>64</sup>.

Autrement dit, le crédit de Tanucci, comme celui de son adversaire Choiseul, étaient pour la première fois sérieusement entamés l'un comme l'autre. *La chute du premier pouvait entraîner celle de Galiani ; mais la chute du second pouvait ouvrir de nouvelles opportunités pour le brillant abbé, qui espéra dès lors une carrière française, dans la foulée de son succès mondain.* Encore fallait-il frapper un grand coup : ce furent les *Dialogues*. L'affaiblissement politique du ministre contribua à raidir ses rapports avec celui qu'il considérait comme un adversaire de sa politique, et l'on peut interpréter le coup de Galiani comme un coup porté contre Choiseul. C'est du moins l'avis rétrospectif de Morellet dans ses mémoires : « C'était bien moins le développement des principes de l'abbé, qui n'en avait guère, qu'une malice contre M. de Choiseul, protecteur de la liberté du commerce des grains »<sup>65</sup>. Choiseul n'était évidemment pas un doctrinaire physiocrate, et il n'aimait guère les Économistes qui lui semblaient envenimer le débat public avec leur fanatisme ; mais il passait cependant pour un « *promotore e protettore della libera esportazione* », selon Gatti. Celui-ci raconte à son ami que le duc, en apprenant la publication de son brûlot anti-exportiste, entra dans une « *grandissima colera* »<sup>66</sup> : signe qu'il le prenait pour une attaque contre sa personne et sa politique.

Derrière l'exagération du propos de Morellet qui entretient le soupçon de scepticisme ou de relativisme à l'encontre de Galiani, il y a une forme de vérité socio-historique qui n'invalide pas théoriquement les positions du Napolitain : le tournant de son économie politique est indissociable de ses stratégies sociales et argumentatives, qui constituent une réponse articulée à l'évolution de la conjoncture politique et diplomatique. Ces stratégies et cette conjoncture constituent les *conditions de possibilités de la nouvelle économie politique galianienne*. Cette dernière a évidemment survécu à ses circonstances de naissance ; je n'entre pas ici dans la question de savoir dans quelle mesure.

---

<sup>62</sup> Il demanda ainsi à Mme d'Épinay d'intercéder auprès de Maupeou « votre ami » pour obtenir du gouvernement une marque de reconnaissance publique à son endroit, Lettre du 11 août 1770, dans GALIANI, Ferdinando, ÉPINAY, Louise marquise d', *Correspondance*, op. cit., vol. 1, p. 231.

<sup>63</sup> C'était du moins l'espoir du ministère des Affaires étrangères dès 1766, que ces deux évènements apportent « [...] quelque révolution sensible dans l'administration intérieure de la cour de Naples » (« Mémoire pour servir d'instruction au Sieur Vicomte de Choiseul, Versailles, 1<sup>er</sup> novembre 1766, dans Reinach, 1893, p. 103). Le chargé d'affaire Astier fait part des rumeurs de départ de Choiseul la veille du couronnement du roi, mais estime peu probable un désaveu de la Couronne d'Espagne (AE, CP Naples, 86, N°470, lettre à Choiseul, Naples, 20 décembre 1766).

<sup>64</sup> Selon le témoignage de l'ambassadeur le Vicomte de Choiseul (AE, CP Naples, 88, lettre du 9 février 1768).

<sup>65</sup> MORELLET, André, *Mémoires sur le XVIII<sup>e</sup> siècle et la Révolution*, Paris, Mercure de France, « Le Temps Retrouvé », p. 193.

<sup>66</sup> « [...] e si rammarico di voi in termini forti. Io, informato di cio, gli rappresentai che tale non era l'oggetto del vostro libro e che meritava d'esser lette anche da lui. Mi disse che l'avrebbe letto, ma temo che non avrà avuto il tempo, e che la prima impressione contro di voi resterà tal quale l'ha ricevuta da' due abati Barthélemy e Leliardi, ecc. », Lettre de Gatti à Galiani, 22 janvier 1770, à Paris (dans NICCOLINI, Fausto, *Amici e corrispondenti francesi dell'abate Galiani*, op. cit., p. 87-88).

## Les ambitions politiques du petit abbé

Galiani espérait clairement profiter d'un retournement de conjoncture politique tel qu'il l'anticipait, comme il l'avoua depuis Naples dans sa correspondance à Mme d'Épinay (également cousine du chancelier Maupeou) : « J'ai toujours été persuadé, que tôt ou tard le Ministère reconnaîtrait le service que je lui ai rendu »<sup>67</sup> ; « M. l'abbé Terray n'a qu'à montrer une petite envie de me consulter »<sup>68</sup>. » Lorsque Terray fait suspendre la sortie des grains, Galiani crie victoire et y voit les prémisses de son retour triomphal à Paris et même à Versailles, aux sommets de l'État<sup>69</sup>. Et près d'un an plus tard : « Ah ! Qu'il serait grand et beau, à moi et à M. l'abbé Terray d'avoir fait aller Paris à Naples. Deux petits abbés auraient donc changé la face de l'Univers ! Voilà mes rêves »<sup>70</sup>. Espoir finalement déçu, certes, et Galiani se ravisa en condamnant la politique du l'abbé ministre<sup>71</sup>. Mais ce qu'il faut bien voir, c'est l'*effet de ricochet* d'un coup joué dans un espace aussi encastré dans celui du pouvoir. D'une seule pierre, l'abbé a donc fait « coup double », voire triple, car elle résonna coup sur coup dans les salons, en politique, et dans la république des lettres. Il compta en retirer un triple profit symbolique : un supplément de reconnaissance mondaine, un prestige savant, une promotion politique. Il obtint d'une certaine manière les trois, mais pas en France.

L'éviction de l'abbé se comprend mieux aussi sous ce rapport<sup>72</sup>. Choiseul prit prétexte d'une indiscretion (peut-être calculée) du chargé d'affaires, qui avait confié au baron de Gleichen, ci-devant ambassadeur du Danemark, que Naples ne sentirait pas lié par le pacte de Famille en cas d'offensive militaire contre son pays, alors allié de l'Angleterre<sup>73</sup>. L'inclination manifeste de Galiani en faveur de la neutralité<sup>74</sup> était caractéristique de la diplomatie napolitaine, ce que ne manqua pas de relever le chargé d'affaire français dès 1762<sup>75</sup>. Choiseul eut vent de la conversation et sauta sur l'occasion en demandant le rappel du petit abbé directement à son homologue espagnol (le marquis de Grimaldi), c'est-à-dire en passant par-dessus la tête de Tanucci<sup>76</sup>. Il exprima dans la foulée ouvertement sa préférence pour le marquis de Caraccioli pour remplacer l'insolent<sup>77</sup>. Le roi Charles III exigea lui-même

<sup>67</sup> À Mme d'Épinay, lettre du 27 juillet 1770 (dans GALIANI, Ferdinando, ÉPINAY, Louise marquise d', *Correspondance, op. cit.*, vol.1, p. 221).

<sup>68</sup> À Mme d'Épinay, lettre du 4 août 1770, *ibidem*, p. 225.

<sup>69</sup> « J'ai été enchanté et point surpris de l'arrêt du Conseil [du 14 juillet 1770]. C'est la première planche pour passer à adopter le système entier de mes *Dialogues*, et n'en doutez pas on l'adoptera en entier. [...] En attendant il serait de la justice de M. le Contrôleur général de m'accorder quelque espèce de réparation d'honneur pour les sottises atroces que j'ai dû essayer en voulant rendre un service à la nation qui m'avait si bien accueilli », Lettre à Mme d'Épinay du 11 août 1770, *ibidem.*, p. 231.

<sup>70</sup> À Mme d'Épinay, lettre du 6 avril 1771, *ibidem*, t. 2, p. 87.

<sup>71</sup> Lettre à Baudouin du 28 novembre 1772, *ibidem*, p. 392-392.

<sup>72</sup> Voir FERRAIOLI, Giuseppe, « Un fallo diplomatico dell'abate Galiani », *Archivio storico per le province napoletane*, vol. 5 (1880), p. 690-698

<sup>73</sup> Dans ses « Notes au Pacte de Famille », il proposait déjà de rectifier l'Article 8 : « le Roi Catholique ne s'engagera dans les guerres d'Allemagne, qu'autant que les puissances maritimes ne s'en mêleront pas », en exceptant de ces puissances maritimes le Danemark et la Suède ; et en accordant un droit de neutralité en cas de conflit menaçant la sûreté de son État, surtout pour le Roi de Naples (GALIANI, Ferdinando, *Opere, op. cit.*, p. 705).

<sup>74</sup> STAPELBROEK, Koen, « The progress of humankind in Galianis Dei Doveri dei Principi Neutrali: Natural law, Neapolitan trade and Catherine the Great », *Trade and War: The Neutrality of Commerce in the Inter-State System*, éd. K. Stapelbroek, Helsinki, Collegium for Advanced Studies, 2011, p. 161-183.

<sup>75</sup> « La Cour de Naples, Monseigneur, paroît toujours fixée à un système de neutralité, mais on continue de faire ici sourdement des préparatifs pour la deffensive en cas de rupture avec l'Angleterre », M. de la Houze à Choiseul, Naples, 23 janvier 1762, AE, CP Naples 82, N°23.

<sup>76</sup> FERRAIOLI, Giuseppe, « Un fallo diplomatico dell'abate Galiani », *op. cit.*

<sup>77</sup> « Je vous ai déjà informé du desir que nous avions que m. le M<sup>is</sup> de Caracciolo qui est à Londres fut destiné à remplacer icy en en qualité d'ambassadeur feu m. le M<sup>is</sup> de Castromonte. Vous pouvez même le dire à m. le M<sup>is</sup> de Tanucci [...] », Lettre de Choiseul à Bérenger du 17 avril 1770, à Versailles, (AE, CP Naples, 92, f. 97).

de Tanucci le rappel de Galiani. C'était aussi l'occasion de débarrasser d'un opposant de plus en plus bruyant et ambitieux au gouvernement (ou à sa fraction choiseuliste), qui faisait impudemment la promotion d'un ouvrage à paraître contre les Économistes et l'édit de 1764 – ce que Choiseul tenait pour un acte de défiance à son endroit<sup>78</sup>. Galiani fut ainsi puni par là où il avait péché : le Pacte de Famille. Choiseul, certes, ne visait pas tant l'abbé que son maître, Tanucci : à travers lui il tenta de faire chuter le grand ministre, et il n'était pas loin de l'assumer<sup>79</sup>. Il n'y parvint pas, et c'est Choiseul qui tombera avant son homologue<sup>80</sup> ; mais il est probable qu'il contribua à fragiliser sa position face à la Cour d'Espagne<sup>81</sup>.

Il semble que l'abbé ait confondu un instant mondanité et diplomatie : l'une et l'autre n'obéissaient pas toujours aux mêmes usages, et il apparaît que Galiani a trop dévoilé son jeu pour rester conforme à la discrétion requise. C'est aussi, peut-être, le signe d'un excès de confiance d'une figure des salons parisiens, si bien intégré dans les élites aristocratiques et culturelles qu'il dut se croire intouchable, et se permettre toutes les audaces, alors qu'il inspirait le plus grand mépris au duc de Choiseul qui le voyait comme un simple subalterne. Une dernière question se pose à cet égard : pourquoi la stratégie de Galiani a échoué et, comparativement, pourquoi celle (très proche) d'un autre diplomate fut couronnée de succès : Jacques Necker. Le premier fut une vedette des salons mais ne parvint pas à en trouver la sortie, à moins que son renvoi à Naples ne puisse être considérée comme telle. Le second trouva le pouvoir au bout des salons, selon l'expression heureuse d'Antoine Lilti<sup>82</sup>. Sans répondre ici à cette épineuse question, je note qu'elle traversa aussi l'esprit de Galiani. Si, en effet, l'avènement de Necker quelques années plus tard constitua pour lui une forme de revanche par procuration, elle scella aussi son destin en confirmant sa relégation à Naples : « Il me faut oublier Paris [...] Sachez que tout ce que vous ferez j'aurais la douce illusion, moi, de l'avoir fait moi-même »<sup>83</sup>. Dernière tentative, un peu pathétique sans doute, pour rouvrir sa carrière française.

## Conclusion

Fin 1768, l'abbé estimait que l'édit ne pouvait plus surmonter les obstacles politiques que son application n'a cessés de rencontrer<sup>84</sup>. Ce fut le point de départ d'une révision de son économie politique, du moins sur la question du commerce des grains : désormais il considéra les passions et les valeurs extra-économiques non comme des anomalies à combattre, mais comme des paramètres à intégrer dans l'analyse, ce que Philippe Steiner appelle une

---

Choiseul lui impute en effet une bonne volonté en faveur de l'union bourbonnienne, « [...] les talents et le zèle pour l'union des Couronnes de la maison. » (Lettre à Bérenger du 22 mai 1770, AE, CP Naples, 92, f. 161). La nomination de Tanucci ne se fera pas sans difficulté côté napolitano-espagnol, mais Tanucci se sentira obligé d'accéder à la demande de son homologue (Lettre de Bérenger à Choiseul, à Naples, 26 mai 1770, AE, CP Naples, 92, f. 162-163).

<sup>78</sup> PEREY, Lucien, MAUGRAS Gaston, *Dernières années de Mme d'Épinay*, Paris, Calmann-Lévy, 1883, p. 394-395.

<sup>79</sup> Tanucci, explique-t-il à Bérenger, n'a qu'à s'en prendre à lui-même ; et de revendiquer son courrier à la Cour d'Espagne où il se plaint de son homologue. Ainsi il écrit de sa propre main : « [...] vous aurez la bonté de dire de ma part M. de Tanucci, que je vous ai chargé expressement de l'instruire que c'est moi, et moi seul qui ait écrit en Espagne de manière à lui attirer les reproches dont il se plaint [...] » (AE, CP Naples 90, Choiseul à Bérenger, à Marly, le 17 juin 1769, f. 227).

<sup>80</sup> Le roi craignait que son ministre ne l'entraîne vers une guerre avec l'Angleterre au sujet des Malouines aux côtés de l'Espagne, voir Scott, 2004, p. 281.

<sup>81</sup> Voir lettre de Tanucci à Charles III du 9 mai 1769, dans *Lettere di Bernardo Tanucci a Carlo III di Borbone, 1759-1776*, Roma, Istituto per la storia del Risorgimento italiano, 1969, p. 525.

<sup>82</sup> LILTI, Antoine, *Le monde des salons*, op. cit.

<sup>83</sup> Lettre de Galiani à Necker du 16 novembre 1776, dans GALIANI, Ferdinando, *Opere*, op. cit., p. 1133-1135.

<sup>84</sup> Lettre à Diderot de novembre 1768, cité par VENTURI, Franco, *L'Europe des Lumières*, op. cit., p. 175.

*rationalisation matérielle de la connaissance économique*<sup>85</sup>. L'économie politique, selon Galiani, doit combiner les passions avec la raison, l'ordre avec le désordre, pour dégager le moindre-mal<sup>86</sup>.

Cette démonstration n'était pas destinée à réduire les choix théoriques à des considérations tactiques carriéristes. En l'espèce, on peut faire *l'économie de l'opportunisme*, car l'approche par l'opportunisme suppose un agent social rationnel en pleine maîtrise consciente de ses possibilités stratégiques, des coûts et avantages de ses actions, de l'anticipation de leurs effets sur un marché politique. Cet agent-là n'a guère d'existence sociale et historique, et il est plus raisonnable de présumer que Galiani a été incité par la conjoncture et le jeu politique franco-napolitain à réactualiser ses dispositions épistémologiques empiristes et son « machiavélisme », en reconsidérant la question de la liberté du commerce du blé comme relevant de la raison d'État, et non des simples particuliers, et à en tirer des enseignement contraires à l'Édit de 1764<sup>87</sup>. Nulle tricherie ou insincérité dans cette palinodie en ce sens ; mais un choix théorique et pratique sous contrainte.

Arnault Skornicki  
Université Paris Nanterre – ISP

---

<sup>85</sup> STEINER, Philippe, *Sociologie de la connaissance économique. Essai sur les rationalisations de la connaissance économique (1750-1850)*, Paris, PUF, 1998, not. p. 89-120.

<sup>86</sup> Voir la petite « éthique » *more geomotrico* qu'il expose à Diderot dans une lettre d'août 1776 (dans GALIANI, Ferdinando, *Opere, op. cit.*, p. 1127-1128).

<sup>87</sup> Le blé constitue « [...] le premier soin de l'ordre civil des sociétés, et sous ce point de vue il appartient à la raison d'État », GALIANI, Ferdinando, *Dialogues [Fayard], op. cit.*, p. 34.